

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2026

### Le Gouvernement met la filière biométhane dans une impasse : veut-on vraiment soutenir la décarbonation du gaz ?

Porté par une contribution commune à la consultation publique sur la trajectoire post-2028 des certificats de production de biogaz (CPB), réunissant l'ensemble de la chaîne de valeur (organisations agricoles, producteurs, développeurs, industriels, opérateurs, fournisseurs, gestionnaires de réseaux et acteurs des nouvelles technologies), notre appel traduit une conviction partagée : le biométhane est prêt à accélérer son développement, à condition que l'État adresse rapidement un signal politique clair et concret.

Avec plus de 800 installations de production de biométhane raccordées aux réseaux gaziers et près de 16 TWh de capacités annuelles d'injection, et autant de sites produisant du biogaz pour la cogénération, la filière des gaz renouvelables est aujourd'hui pleinement lancée. Son développement répond à plusieurs priorités stratégiques : la décarbonation du système énergétique, le renforcement de la souveraineté énergétique nationale, mais aussi l'accompagnement des transitions agricoles, de la dépendance de la France aux engrais minéraux azotés importés, la valorisation des effluents dans un contexte international marqué par de fortes tensions géopolitiques.

Pourtant, l'absence persistante de visibilité sur les conditions de développement de la filière, et en particulier sur la trajectoire de l'obligation CPB après 2028, compromet cette dynamique. Plus d'un milliard d'euros d'investissements sont aujourd'hui en attente, alors que de nombreux projets sont matures et prêts à être déployés dans les territoires. Le dispositif des CPB repose pourtant sur un mécanisme extrabudgétaire, sans impact sur les finances publiques.

Alors même que l'urgence de produire davantage de biométhane se renforce et que l'État appelle à la décarbonation du système gazier, les signaux adressés à la filière sont contradictoires. Après près de deux années d'attente, un Groupe national d'échanges biogaz devait se tenir le 12 juin sous l'égide des ministères de l'énergie et de l'agriculture, afin d'avancer concrètement sur la définition de la trajectoire post-2028. La filière vient d'apprendre le report de cette réunion sans qu'aucune date précise ne soit communiquée.

**« Nous ne pouvons plus attendre. Les porteurs de projets ont besoin de visibilité dès maintenant, qu'il s'agisse de sécuriser le développement de nouveaux sites ou d'accompagner l'évolution des installations existantes, notamment les unités de cogénération arrivant en fin de contrat tant en matière de conversion vers l'injection que de solutions pérennes aux plus petites installations. Chaque mois perdu retarde des investissements, des emplois et des volumes de gaz renouvelable indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques de la France. »**

Si cette incertitude devait perdurer, la dynamique de développement de la filière pourrait à nouveau être brisée. Une telle situation serait d'autant plus incompréhensible que la France est aujourd'hui le leader européen du biométhane. Le Gouvernement veut-il abandonner l'équipe de France des gaz renouvelables au moment même où celle-ci est prête à changer d'échelle ?

Le biométhane contribue à la sécurité d'approvisionnement, à la souveraineté énergétique, à la décarbonation et la création de valeur pour les agriculteurs et les territoires. Il appartient désormais au Gouvernement de lever sans délai les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la filière, notamment en publiant rapidement les textes nécessaires à la mise en œuvre des certificats de production de biogaz et en fixant une trajectoire ambitieuse et crédible après 2028.



---

### À propos de France gaz :

France gaz ([www.francegaz.fr](http://www.francegaz.fr)) est le syndicat professionnel représentant la filière gazière française en charge de tous les gaz combustibles (gaz naturel, gaz renouvelables, gaz liquides, hydrogène). France gaz regroupe les acteurs gaziers présents sur l'ensemble de la chaîne gazière engagés pour produire des gaz renouvelables, viser la neutralité carbone en 2050, assurer la sécurité d'approvisionnement de la France et permettre à tous les clients d'être des acteurs engagés de la transition énergétique. Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie, du Medef, France gaz est également membre des associations européennes : Eurogas, Marcogaz ainsi que de l'Union Internationale du Gaz. Suivez-nous sur [LinkedIn](#).

**Contact presse France gaz :** Gaëlle MARET — 07 82 96 40 15 — [gaelle.maret@francegaz.fr](mailto:gaelle.maret@francegaz.fr)

---

### À propos de France gaz renouvelables :

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, La Coopération Agricole, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, GRDF, Gaz et Territoires, NaTran, Swen Capital Partners et Teréga. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz renouvelables dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : [www.gazrenouvelables.fr](http://www.gazrenouvelables.fr).

**Contact Presse France gaz renouvelables :** Juliette ROHMER, — 07 60 21 20 34 — [juliette@shatanetfosco.com](mailto:juliette@shatanetfosco.com)

---

### À propos de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) :

Créée en 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) fédère, représente et défend les intérêts des agriculteurs méthaniseurs. Elle met en relation les exploitants mais également les porteurs de projets au travers de rencontres et de groupes de travail (injection, charte, digestat, CIVE ...). L'association compte 600 adhérents répartis dans toute la France et travaille en collaboration avec les acteurs de la filière, le monde de la recherche, la profession agricole... [www.aamf.fr](http://www.aamf.fr).

**Contact presse AAMF :** Olivia RUCH — 07 61 63 27 66 — [oruch@aamf.fr](mailto:oruch@aamf.fr)

---

### À propos de Biogaz Vallée® :

Biogaz Vallée® est le réseau des professionnels engagés pour développer les gaz renouvelables et bas-carbone en France. Son objectif : accélérer la transition écologique et énergétique, en faisant des gaz renouvelables et bas-carbone un levier de souveraineté, de décarbonation et de création de valeur pour les territoires. Créée en 2011, l'association contribue à structurer et promouvoir la filière, en diffusant les bonnes pratiques, en mettant en réseau les acteurs et en valorisant les solutions et innovations portées par ses membres. Implantée historiquement à la Technopole de l'Aube (10), Biogaz Vallée® a ouvert un bureau à Paris La Défense (92) en septembre 2025 et opéré une évolution stratégique avec la création de 3 pôles d'activité - Méthanisation, Gazéification Hydrothermale et CO<sub>2</sub> biogénique - clés pour la décarbonation et les filières énergétiques de demain. [www.biogazvallee.com](http://www.biogazvallee.com)

**Contact presse Biogaz Vallée® :** Dominique FRITZ— 06 46 90 26 76 — [d.fritz@biogazvallee.com](mailto:d.fritz@biogazvallee.com)

---

### À propos du Syndicat des énergies renouvelables (SER) :

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Il est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

**Contacts presse SER :** Marie-Camille BOURGUET — 06 79 93 54 00 / Cynthia KARI — 07 87 14 71 26 — [service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

---